

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

PU/31118-20



COMMUNE DE
WATERMAEL-BOITSFORT

Le projet suivant est soumis à enquête publique :

- Adresse du bien : **place Léopold Wiener 2A**
- Identité du demandeur : **CARREFOUR BELGUIM S.A.**
- Nature de la demande : **remplacer les enseignes**

Nature de l'activité principale : **commerce**

PRAS : **zone d'habitation à prédominance résidentielle, d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement, en liseré de noyau commercial, le long d'un espace structurant**

Motifs principaux de l'enquête : art. 126§11 du COBAT

- **dérogation au RRU art.34 Titre VI : enseigne ou la publicité associée à l'enseigne masquant plus de 50% des vitrines**
- **dérogation au RRU art.36 §1 1° Titre VI : enseigne ou la publicité associée à l'enseigne placée parallèlement à une façade ou à un pignon en zone interdite**

L'enquête se déroule : du **15/02/2021** jusqu'au **01/03/2021** inclus

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne :

https://urbanisme.irisnet.be/enquetes_publicques

Le dossier est également consultable à l'administration communale :

- au Service de l'Urbanisme **sur rendez-vous uniquement** à convenir par tél. au 02/674.74.32 ou par e-mail : urbanisme@wb1170.brussels

Des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus **uniquement sur rendez-vous** à convenir par téléphone au 02/674.74.32 ou par e-mail : urbanisme@wb1170.brussels

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- par écrit, à l'attention du Collège des Bourgmestres et Echevins à l'adresse suivante :
Administration Communale de Watermael-Boitsfort - Service de l'Urbanisme
Place A. Gilson 1, à 1170 BRUXELLES **au plus tard le 01/03/2021**
- par e-mail à l'adresse suivante : enquetepublique@wb1170.brussels
- Oralement, **sur rendez-vous uniquement** auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant,

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la commission de concertation qui se tiendra :

- le **mardi 16 mars 2021** à une heure qui reste à déterminer,
- à la Maison Communale

Seules ces personnes seront admises en commission de concertation.

L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 15 jours avant la séance de la commission.

Fait à Watermael-Boitsfort, le 02/02/2021

Par le Collège,

Le Secrétaire Communal,

Le Bourgmestre,

(s) Etienne TIHON

(s) Olivier DELEUZE